

Normes de qualité de l'entretien des routes

Les routes sont regroupées par type et par catégorie. Elles sont énumérées dans le document approuvé par le Conseil intitulé Normes de qualité de l'entretien des routes, trottoirs et sentiers. Ces normes servent à déterminer la fréquence du déblaiement, du déglçage et de l'enlèvement de la neige. Les routes prioritaires et la plupart des artères sont traitées en premier.

Le tableau suivant décrit les normes de qualité d'entretien s'appliquant à la gestion de la neige et de la glace sur les routes de la ville.

Catégorie de travaux d'entretien des routes	Type de route	Précipitations minimales pour le déploiement des ressources <i>(selon la Norme d'entretien minimale pour les routes municipales)</i>	Délai prévu pour le déneigement à partir de la fin des précipitations ou délai prévu pour le déglçage <i>(selon la Norme d'entretien minimale pour les routes municipales)</i>	Normes de traitement		
				Chaussée dégagée	Centre de la chaussée dégagé	Neige damée
1	A	Voies prioritaires	2 h (3-4 h)	X		
	B			X		
2	A	La plupart des artères	3 h (3-6 h)	X		
	B			X		
3	A	La plupart des routes collectrices principales	4 h (8-12h)	X		
	B			X		
4	A	La plupart des	5 cm (8 cm)	6 h (12-16 h)	X	

Catégorie de travaux d'entretien des routes		Type de route	Précipitations minimales pour le déploiement des ressources (<i>selon la Norme d'entretien minimale pour les routes municipales</i>)	Délai prévu pour le déneigement à partir de la fin des précipitations ou délai prévu pour le déglacage (<i>selon la Norme d'entretien minimale pour les routes municipales</i>)	Normes de traitement		
					Chaussée dégagée	Centre de la chaussée dégagé	Neige damée
	B	routes collectrices secondaires				X	
	C						X
5	A, C	Rues et allées résidentielles	7 cm (<i>10 cm</i>)	10 h (<i>16-24 h</i>)			X
	B		10 cm (<i>non défini</i>)	16 h (<i>non défini</i>)			X